

Maître de l'Ouvrage :



**CHU ROUEN NORMANDIE**  
**1, rue de Germont**  
**76031 Rouen cedex**

**Création d'un auvent et d'un sas pour le bâtiment L'Argilière**  
**147, avenue du Maréchal Juin**  
**à BOIS-GUILLAUME (76230)**

Lot n°05 CARRELAGE - PEINTURE

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

Phase : DCE du 1er Avril 2026

**EQUIPE DE MAITRISE D'OEUVRE :**

**AZ ARCHITECTURE**

Architectes - Mandataire  
107, allée François Mitterrand  
76100 ROUEN  
☎ 02.35.88.04.48  
contact@az-architectes.com

**ECONOMIE 80**

Economiste & BET V.R.D.  
1170 route de Neufchâtel  
76230 ISNEAUVILLE  
☎ 02.35.60.12.12  
contact@economie80.fr

**CONSULTYS**

BET CVC - Plomberie - FM  
30 boulevard de Verdun  
76120 LE GRAND-QUEVILLY  
☎ 02.35.03.24.07  
vesa@vesa.fr

**BIELEC**

BET CFO/Cfa  
10, rue Andrei Sakharov  
76130 MONT ST AIGNAN  
☎ 02.35.98.16.18  
xbackert@bielec.fr

**BOIS & BETON**

BET Structures  
1170, Route de Neufchâtel  
76230 ISNEAUVILLE  
☎ 02.35.60.12.12  
a.nguyen@boisetbeton.com

**OASIIS**

BE Environnement  
12, rue des Frigos  
75013 PARIS  
☎ 01.42.01.00.79  
laurie.olive@oasiis.fr

**ATELIER STRATES**

Architecte Paysagiste  
3, rue Larcher  
14400 BAYEUX  
☎ 02.31.92.84.42  
contact@atelier-strates.fr

**ACOUSTIBEL**

BET Acoustique  
114, rue du Moulin à vent  
76760 YERVILLE  
☎ 02.35.16.68.44  
rouen@acoustibel.fr

## Sommaire

|                                                                               |          |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>CARRELAGE - FAÏENCE.....</b>                                               | <b>4</b> |
| <b>PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES DES CARRELAGES .....</b>            | <b>4</b> |
| DOCUMENTS DE REFERENCES : .....                                               | 4        |
| Liste non limitative des fascicules établis par le "Groupe D.T.U." : .....    | 4        |
| Autres documents : .....                                                      | 4        |
| Coordination .....                                                            | 4        |
| Consistance des travaux .....                                                 | 4        |
| Contrôle .....                                                                | 5        |
| Matériaux de revêtements .....                                                | 5        |
| Support .....                                                                 | 5        |
| Préparation des supports : .....                                              | 5        |
| Colles.....                                                                   | 6        |
| Mise en œuvre.....                                                            | 6        |
| Joints de dilatation.....                                                     | 6        |
| Protection - nettoyage.....                                                   | 6        |
| Teintes - coloris.....                                                        | 6        |
| Echantillonnage .....                                                         | 7        |
| PRESCRIPTIONS PARTICULIERES DE POSE POUR CARRELAGE - OUVRAGES INTERIEURS..... | 7        |
| <b>DESCRIPTION DES OUVRAGES DES CARRELAGES .....</b>                          | <b>8</b> |
| GENERALITES .....                                                             | 8        |
| <b>1 TRAVAUX DANS BATIMENTS NEUFS .....</b>                                   | <b>8</b> |
| 1.1 Ragréage .....                                                            | 8        |
| 1.1.1 Enduit de ragréage pour sol P3 .....                                    | 8        |
| <b>2 CARRELAGE ET PLINTHES .....</b>                                          | <b>8</b> |
| 2.1 Carrelage finition normale ou polie.....                                  | 8        |
| 2.1.1 Carrelage en grès cérame 120 x 60 .....                                 | 8        |
| 2.1.2 Plinthe droite en grès cérame 9 x 60.....                               | 8        |
| <b>3 ACCESSOIRES ET DIVERS .....</b>                                          | <b>9</b> |
| 3.1 Habillages.....                                                           | 9        |
| 3.1.1 Couvre-joint de dilatation pour sol.....                                | 9        |
| 3.2 Élément de propreté.....                                                  | 9        |

|                                               |   |
|-----------------------------------------------|---|
| 3.2.1 Tapis essuie-pieds "Grand format" ..... | 9 |
|-----------------------------------------------|---|

## **PEINTURE ..... 10**

### **PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES ..... 10**

|                                                      |    |
|------------------------------------------------------|----|
| DOCUMENTS DE REFERENCE .....                         | 10 |
| État d'avancement du chantier .....                  | 10 |
| Exécution des travaux.....                           | 10 |
| Supports.....                                        | 10 |
| Couche d'impression .....                            | 11 |
| Protection - Nettoyage .....                         | 11 |
| Joint de finitions .....                             | 11 |
| Échantillonnage .....                                | 11 |
| Entretien .....                                      | 11 |
| Mode de métré - Cas général .....                    | 11 |
| Mode de métré - Cas particuliers .....               | 12 |
| SPECIFICATIONS TECHNIQUES .....                      | 12 |
| Généralités.....                                     | 12 |
| MISE EN OEUVRE .....                                 | 13 |
| Définition des types d'enduit.....                   | 13 |
| Définition des qualités de finition en peinture..... | 13 |
| Définition des aspects de finition .....             | 14 |

### **DESCRIPTION DES OUVRAGES ..... 15**

|                   |    |
|-------------------|----|
| GENERALITES ..... | 15 |
|-------------------|----|

### **4 PEINTURE - TRAVAUX INTERIEURS - FINITION COURANTE ..... 15**

|                                                                       |    |
|-----------------------------------------------------------------------|----|
| 4.1 Sur plafond et murs .....                                         | 15 |
| 4.1.1 Peinture acrylique mate .....                                   | 15 |
| 4.1.2 Peinture acrylique satinée .....                                | 15 |
| 4.2 Sur parties métalliques .....                                     | 16 |
| 4.2.1 Peinture acrylique satinée sur canalisations de chauffage ..... | 16 |

### **5 NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE OU DE FIN DE CHANTIER ..... 16**

|                                          |    |
|------------------------------------------|----|
| 5.1 Nettoyage avant O.P.R.....           | 17 |
| 5.2 Nettoyage pour mise en service ..... | 17 |

## CARRELAGE - FAÏENCE

### PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES DES CARRELAGES

#### DOCUMENTS DE REFERENCES :

Les travaux seront exécutés suivant les prescriptions de la législation en vigueur, des Décrets et Arrêtés ministériels, des Normes Françaises et Européennes éditées par l'A.F.N.O.R., des Cahiers des Clauses Spéciales (C.C.S.) ou autres en vigueur à la date de la consultation.

#### Liste non limitative des fascicules établis par le "Groupe D.T.U." :

- D.T.U. n° 52.2 - Pose collée des revêtements céramiques et assimilés – pierres naturelles (indice de classement : P 61.204.1.1.1, P 61.204.1.1.2, P 61.204.1.1.3) ; Octobre 2014.

#### Autres documents :

Cahiers des Prescriptions Techniques d'exécution des revêtements suivants :

- Revêtements de sols céramiques (et analogues) intérieurs et extérieurs collés au moyen de mortiers-colles cahier du C.S.T.B. 3267 V3, Mai 2006.
- Revêtements de murs intérieurs en carreaux céramiques ou analogues, collés au moyen de :
  - Mortiers-colles
  - Adhésifs
  - Cahier du C.S.T.B. n° 3265 d'Octobre 2000 et Cahier du C.S.T.B. n° 3351 de Juin 2001
- Cahier du C.S.T.B. n° 3782 - Octobre 2017 : notice sur le classement UPEC et le classement UPEC des locaux.
- Cahier du C.S.T.B. n° 3529 V2 : Mai 2006 : revêtements en carreaux céramiques ou analogues, collés au moyen de mortiers-colles en rénovation de sols intérieurs dans les locaux P3 au plus.

#### Coordination

L'Entrepreneur est tenu de s'informer auprès du Maître d'Oeuvre de la nature des supports, de la forme éventuelle, ainsi que des sujétions que ces ouvrages sont susceptibles d'imposer aux revêtements, et de celles pouvant découler des conditions d'exploitation des locaux.

L'Entrepreneur exécutera, comme étant inclus dans son prix, tous travaux ressortissants à sa profession et nécessaires au parfait achèvement des travaux - Il devra signaler clairement à part, dans la présentation de son offre, toutes prestations impliquées par les plans et nécessaires au parfait achèvement des travaux qui ne figureraient pas dans le présent document.

Préalablement à l'exécution des travaux, l'Entrepreneur procède à la vérification et à l'acceptation des supports. En cas de contestation, il lui appartiendra de signaler en temps utile, à la Maîtrise d'Oeuvre, les anomalies pouvant nuire à la bonne tenue de ses ouvrages, faute de quoi les travaux nécessaires au maintien et à la parfaite finition de ses ouvrages, seraient à sa charge.

#### Consistance des travaux

Dans le prix unitaire des ouvrages et dans le prix global de son marché ; L'Entrepreneur comprendra tous les ouvrages nécessaires, en partant du "brut de coulage" pour réaliser les revêtements ci-après définis.

Sans que l'énumération en soit limitative, seront inclus tous les ouvrages accessoires aux revêtements de sols scellés, résultant de la disposition des lieux, conformément au Cahier des Clauses Spéciales du D.T.U.n° 52-1, y compris les travaux suivants :

- Tous nettoyages des supports et enlèvement de traces de chantier.
- Toutes formes de rattrapage pour assurer les niveaux ou pentes imposées.
- Toutes les coupes, découpes, sciottages à la demande des lieux pour pieds d'hubriserie, canalisations, mises en œuvre avant exécution des sols.

- Toutes réservations et raccords après coupes, au pourtour des canalisations, fourreaux et divers qui ne pouvaient être mis en place avant exécution des sols. En cas de réservation et raccords après coup autour des canalisations ou divers mis en œuvre tardivement par la carence du spécialiste, les travaux en découlant seront à la charge de ce dernier.
- La désolidarisation du revêtement ou de la forme, si nécessaire.
- Toutes sujétions de pente conduisant le cas échéant vers les siphons de sols.
- Toutes sujétions de réalisation des joints conformément au D.T.U. (Joints de Gros-Oeuvre, joint de fractionnement, joints périphériques) et des seuils.
- Le coulage des joints, le nettoyage et la protection normale des revêtements.

### Contrôle

Les opérations de contrôle seront effectuées suivant les prescriptions du Cahier des Charges, le premier contrôle ou les contrôles défavorables à l'Entrepreneur, étant à la charge de ce dernier.

### Matériaux de revêtements

La diversité des produits et l'évolution de leur fabrication nécessitent :

- que l'Entrepreneur précise, obligatoirement, les caractéristiques du matériau à la remise des prix, si ceux-ci sont de marques et références différentes de ceux prescrits. Dans le cas contraire, ceux prescrits au C.C.T.P. s'imposeront.
- que le matériau posé soit absolument identique à celui prévu au marché, y compris la gamme des coloris et que l'Entrepreneur soit en mesure de le justifier éventuellement par confirmation d'un représentant du fournisseur sur le chantier.

Cependant, au cas où une modification serait envisagée, l'Entrepreneur devra fournir l'Avis Technique du C.S.T.B., les procès-verbaux d'essais, les échantillons et obtenir l'accord écrit du Maître d'Ouvrage.

Toute fraude peut justifier le refus de réception de la part du Maître d'Ouvrage et la réfection des ouvrages, conformément au marché.

### Support

Dalles béton, formes, chapes : se reporter au Cahier des Charges D.T.U. 21 et D.T.U. 26.2.

Tolérances :

Le support constitué de béton surfacé comportera une tolérance maximum de planimétrie de 7 mm sous la règle de 2 m. et ne présentera pas de manque de matière, porosités et laitances.

Le nettoyage du support devant être effectué avant son intervention (gravois, mortier, plâtre, etc.), l'Entrepreneur du présent corps d'état devra en effectuer le balayage et le dépoussiérage.

#### Réception contradictoire des supports avec revêtements de sols et chapes.

Avant exécution des travaux de finitions de sols, il sera effectué une réception contradictoire des supports, en présence du Maître d'Œuvre d'exécution et l'Entrepreneurs titulaire du corps d'état GROS-OEUVRE.

Cette réception a pour but de déceler toute éventuelle non-conformité, et en particulier en ce qui concerne les tolérances d'exécution soignée, demandée à la présente entreprise.

Dans le cas d'anomalies les entreprises réalisant les supports, reprendront à leurs frais les parements non recevables jusqu'à obtention du résultat souhaité.

Un PV de réception des support devra être établi avec les entreprises et remis au maitre d'œuvre d'exécution.

### Préparation des supports :

- Conforme au cahier des Charges du C.S.T.B. n° 50.02
- Conforme au cahier 286/35 et aux règles de l'U.N.R.S.T.

Les ragréages sont à prévoir au présent lot (si nécessaire), dans le cas de carrelages collés.

Ils devront être parfaitement adaptés au support, à la colle et au revêtement.

L'Entrepreneur reste Maître du choix, de la préparation et de l'application, conformément aux spécifications imposées dans la documentation du fournisseur et contenues dans l'avis technique du C.S.T.B.

Les ragréages seront conformes aux exigences UPEC des locaux concernés :

Locaux classés P3, P4 : épaisseur minimale d'emploi : 3 mm (4 à 5 kg/m<sup>2</sup>), quelque soit la nature du support.

Application préalable d'un primaire d'accrochage.

### **Colles**

Mêmes dispositions que pour le produit de ragréage.

L'Entrepreneur reste maître du choix du mortier-colle et du mode de pose (simple ou double encollage, ...), compte-tenu du format des carreaux et de la nature du support, conformément au tableau résumé des conditions d'emploi en sol intérieur (cahier C.S.T.B. n° 3267 Mai 2000).

Les colles devront être certifiées M.I.C. et compatibles avec des planchers chauffants.

Les mortiers-colles devront bénéficier d'un certificat « certifié CSTB », et être classés C2-S1/S2 en cas de pose sur local non chauffé.

### **Mise en œuvre**

Les coupes, découpages et alignements seront parfaitement exécutés. Les matériaux fissurés, épaufrés, tachés, ou présentant des défauts d'aspect ou de teinte provenant de la fabrication, seront éliminés. Aucun matériau de récupération ne sera autorisé. Le changement de revêtement sera exécuté à mi-feuillure des portes.

Sauf dispositions contraires au présent document :

- La pose des revêtements sera effectuée à joints droits avec alignement parfait et sans décrochements.
- Les joints seront de 2 mm pour les revêtements muraux, et de 4 mm pour les revêtements de sols

### **Joints de dilatation**

L'Entrepreneur doit respecter les joints prévus au projet, il doit soumettre aussi au Maître d'Oeuvre, avant l'exécution, les dispositions qu'il désire prendre.

### **Protection - nettoyage**

Après terminaison complète des travaux, les surfaces totales des carrelages et autres revêtements seront nettoyées avec des produits appropriés. Les travaux comprennent notamment :

L'enlèvement des gravois et le nettoyage en fin de travaux de toutes traces de mortier, ciment, colle sur les matériaux posés, ainsi que sur les ouvrages des autres corps d'état, notamment : murs, cloisons, canalisations, fourreaux, appareils sanitaires (le nettoyage de mise en service prévu au lot "PEINTURE" n'étant qu'un nettoyage de présentation effectué spécialement pour la visite de réception).

### **Teintes - coloris**

Les choix pour chacun des matériaux porteront sur la totalité des séries prescrites aux articles du titre IV, pour l'ensemble de l'opération, sans modification des prix unitaires, quelle que soit le calepinage proposé par le Maître d'Oeuvre.

Les teintes des carrelages et revêtements seront choisies par le Maître d'Oeuvre.

Les teintes subissant une plus-value, ou une tarification particulière seront mentionnées dans les articles

concernés.

### **Echantillonnage**

L'Entrepreneur devra préparer, à ses frais, et sur l'indication de l'Architecte, des échantillons en nombre suffisant qui permettront à ce dernier de fixer les teintes définitives.

### **PRESCRIPTIONS PARTICULIERES DE POSE POUR CARRELAGE - OUVRAGES INTERIEURS**

#### **Pose à la colle**

##### **REVETEMENTS DE SOLS**

Ce type de pose ne peut s'effectuer qu'avec des mortiers-colles (il est à exclure dans les locaux exposés à des roulages fréquents).

Dans les cas où la pose n'est pas admise (cf CPT Sol du 2 Mai 2000), un système de désolidarisation sera mis en œuvre.

## **DESCRIPTION DES OUVRAGES DES CARRELAGES**

### **GENERALITES**

Tous les ouvrages décrits au présent document sont prévus en fourniture et pose, sauf spécifications contraires.

La préparation des supports est à inclure dans le prix unitaire des revêtements.

## **1 TRAVAUX DANS BATIMENTS NEUFS**

### **1.1 Ragréage**

#### **1.1.1 Enduit de ragréage pour sol P3**

Support : dalle en béton, chape en ciment, béton lisse

Après grattage des parties non adhérentes et ensuite dépoussiérage, application en une seule passe d'un enduit autolissant de ragréage des sols intérieurs.

- Application préalable d'un primaire d'accrochage.
- Enduit de ragréage autolissant classé P3 : épaisseur minimale d'emploi 3 mm., et maximale d'emploi 10 mm.
- Il aura la certification « certifié CSTB CERTIFIED ».

#### **LOCALISATION :**

A prévoir sous tous les sols carrelés de type P3 du sas.

## **2 CARRELAGE ET PLINTHES**

### **2.1 Carrelage finition normale ou polie**

#### **2.1.1 Carrelage en grès cérame 120 x 60**

- Carreaux de grès cérame
- Dimensions : 1200 x 600 x 8,5 mm rectifié
- Coloris au choix du Maître d'Oeuvre dans toute la série
- Classement UPEC : U4 P3 E3 C2
- Pose à l'aide d'un mortier-colle bénéficiant d'un avis technique, compris toutes coupes, calepinages, jointoiement, fractionnement, joint d'étanchéité au droit des appareils sanitaires, joint souple périphérique, bande périphérique.
- Produit préconisé : De type RONDINE Lutezia ou équivalent

#### **LOCALISATION :**

A prévoir dans le sas.

#### **2.1.2 Plinthe droite en grès cérame 9 x 60**

- Carreaux de grès cérame
- Dimensions : 90 hr. x 600 x 11 mm
- Plinthes assorties au carrelage préconisé.
- Coloris au choix du Maître d'Oeuvre dans toute la série
- Pose collée y compris toutes coupes et jointoiement, joint souple entre les plinthes et le carrelage.

#### **LOCALISATION :**

A prévoir dans le sas, en périphérie sur parois le nécessitant.

### 3 ACCESSOIRES ET DIVERS

#### 3.1 Habillages

##### 3.1.1 Couvre-joint de dilatation pour sol

Fourniture et pose d'un couvre-joint de dilatation, comprenant un profil aluminium continu spécialement traité, et une gomme élastomère ; largeur du joint à la construction : 20 mm.

Mise en œuvre suivant les spécifications techniques du fabricant.

Produit préconisé : De la société COUVRANEUF ou équivalent

**LOCALISATION :**

Au droit du joint de dilatation entre le bâtiment et le sas créé.

#### 3.2 Élément de propreté

Réservation prévue au corps d'état GROS-OEUVRE.

##### 3.2.1 Tapis essuie-pieds "Grand format"

Fourniture et pose de tapis essuie-pieds, composé de profilés gratte-pieds en aluminium brossé, laiton brillant ou P.V.C. teinté dans la masse, de bandes d'essuyage, simples ou doubles en caoutchouc à surface textile grise avec fibres de nylon intégrées dans la masse, et de broches en acier électro galvanisé inoxydable.

Construction fermée

- Epaisseur : 17 mm.
- Classement au feu : M3.
- Accessible aux handicapés.
- Exécution en fond de cadre, d'une chape au mortier de ciment parfaitement dressée et lissée.
- Fourniture et pose du cadre en aluminium de 15 ou 20 mm. de hauteur.

Garantie 10 ans.

Produit préconisé : De type TUFTIGUARD « CLASSIC » de la société NUWAY ou équivalent.

**LOCALISATION :**

A prévoir dans les sas d'entrée et de sortie.

## PEINTURE

### **PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES**

#### **DOCUMENTS DE REFERENCE**

Les travaux seront exécutés suivant les prescriptions de la législation en vigueur, des Décrets et Arrêtés ministériels, des Normes Françaises et Européennes éditées par l'A.F.N.O.R., des Cahiers des Clauses Spéciales (C.C.S.) ou autres en vigueur à la date de la consultation.

#### **Liste non limitative des fascicules établis par le "Groupe D.T.U." :**

- NF D.T.U. n° 59.1 – P1-1 (JUN 2013) : Travaux de bâtiment : revêtement de peinture en feuil mince, semi-épais ou épais, partie 1-1 : Cahier des Clauses Techniques types (indice de classement P 74-201-1-1).

#### **Autres documents :**

- Fiches techniques des fournisseurs.

#### **État d'avancement du chantier**

L'Entrepreneur doit s'assurer, avant de commencer les travaux, de l'état de l'avancement et de finition du chantier :

- Mise hors d'eau, fermeture, accès au chantier, du passage des corps d'état devant le précéder, nettoyage des locaux, raccords et scellements effectués, conditions climatiques compatibles, séchage des supports.

#### **Exécution des travaux**

L'Entrepreneur est supposé avoir pris connaissance de l'ensemble du projet. Il devra se mettre en relation avec les entreprises des autres corps d'état afin de s'enquérir des caractéristiques exactes des supports qu'il devra revêtir et utiliser des produits compatibles avec ces supports.

L'Entrepreneur exécutera, comme étant inclus dans son prix, tous travaux ressortissant à sa profession et nécessaires au parfait achèvement des travaux. Il devra signaler clairement à part, dans la présentation de son offre, toutes prestations impliquées par les plans et nécessaires au parfait achèvement des travaux qui ne figureraient pas dans le présent document.

Le nettoyage de mise en service est totalement exécuté par l'Entreprise du présent lot, avant la réception des locaux (les nettoyages et enlèvement de gravois en cours de chantier sont effectués par l'Entreprise effectuant la pose de chaque ouvrage).

Avant le début des opérations de nettoyage, l'Entrepreneur du présent lot s'assurera auprès de chaque entreprise titulaire des autres lots qu'il n'y a aucune incompatibilité entre les produits ou manière d'effectuer le nettoyage des matériaux utilisés pour la réalisation du chantier, y compris ceux ne nécessitant aucun nettoyage.

Il se renseignera auprès du Maître d'Oeuvre et des Bureaux d'Etudes Techniques, sur la conception technique particulière de l'Ouvrage (fluides, étanchéité des planchers, etc...).

#### **Supports**

Ils feront l'objet d'une réception par le Maître d'Oeuvre, les Ingénieurs et l'Entrepreneur adjudicataire du présent lot.

Celui-ci s'assurera que les supports qui lui sont fournis sont sains, lisses sans tache et sans humidité et qu'ils lui permettent d'exécuter ses ouvrages dans les meilleures conditions. Il lui appartiendra de signaler au Maître d'Oeuvre tous supports défectueux qui seraient à reprendre ou à ragrafer.

A partir de cette réception, il sera pleinement responsable de la qualité de ses travaux.

Tolérance : une règle de 2,00 m. appliquée en tous sens, ne devra pas faire apparaître de flaches supérieures à 0,005 m.

L'Entrepreneur de revêtements devra, toutefois, un brossage et un grattage léger au couteau à enduire, ainsi qu'un enduit de ragréage partiel sur les légers bullages et irrégularités, ainsi qu'aux emplacements des scellements, et raccords, mais il ne devra aucun calfeutrement, raccord d'enduit, meulage, ponçage, bouchement ou repiquage.

### **Couche d'impression**

Toutes les menuiseries bois intérieures recevront, sur le chantier, par le peintre, après réception par le Maître d'Oeuvre, une couche d'impression, compatible avec les peintures de finition. Les éléments auront été préalablement brossés.

L'Entrepreneur s'étant informé des essences de bois employées ne pourra émettre aucune réclamation à ce sujet en cas de litige sur la tenue de ses peintures.

Pour tous les ouvrages métalliques, en menuiserie ou en métallerie, toutes les canalisations, les couches anti-rouille seront dues au présent lot.

Les menuiseries métalliques aluminium sont exclues du présent lot. Elles ne devront subir aucune dégradation ou tache à la suite de l'intervention de l'entrepreneur du présent lot qui devra les protéger soigneusement.

### **Protection - Nettoyage**

Les locaux seront fermés à clé et les clés remises à un responsable qui ne les délivrera que sur décharge signée.

Un nettoyage-dépoussiérage à l'aspirateur sera effectué par l'Entrepreneur du présent lot, pour la réception et à ses frais.

L'Entrepreneur devra, pendant toute la durée des travaux, la protection des revêtements de sols, des appareils sanitaires, robinetterie, des appareils de chauffage, quincaillerie, serrures, prises électriques et boutons-poussoirs, etc...

Conformément au paragraphe 3.4 « Travaux spéciaux » du D.T.U. 59.1.

### **Joint de finitions**

#### **Le présent lot doit 100 % des joints de finitions.**

L'entrepreneur devra inclure la mise en œuvre des joints de finition acrylique, entre :

- à la liaison entre les plinthes et les murs
- à la liaison de tous les habillages bois
- à la jonction entre faux-plafonds et murs
- à la jonction de l'ensemble des plafonds
- Etc.

### **Échantillonnage**

L'Entrepreneur devra préparer, à ses frais, et sur l'indication du Maître d'Oeuvre, des échantillons en nombre suffisant qui permettront à ce dernier de fixer les teintes définitives.

### **Entretien**

Sur demande du Maître d'Ouvrage, l'Entrepreneur fournira une notice d'entretien des revêtements, notice qui mentionnera en outre, les produits à éviter.

### **Mode de métré - Cas général**

Le métré est effectué suivant les dimensions vues des ouvrages en oeuvre (plafonds, murs, sols, façades) déduction faite des parties non traitées. Toutes les plus-values, pour accès aux ouvrages et aspect des subjectiles, ne sont pas prises en compte dans le métré, mais à incorporer par l'Entrepreneur dans le calcul de ses prix unitaires.

Le mode de métré pour les plafonds et murs, ne tient pas compte des différentes natures de support (plâtre, béton, etc...). Ils sont confondus dans une même surface pour une même qualité de peinture ou revêtement. L'Entrepreneur en tiendra compte dans ses prix unitaires.

### **Mode de métré - Cas particuliers**

Pour un certain nombre d'éléments présentant des difficultés dans l'appréciation des surfaces réelles à peindre, ou des difficultés particulières dans l'exécution des travaux, il est tenu compte des coefficients de développement et de difficultés définis ci-dessous:

#### **Canalisations**

- Sans renseignements sur le linéaire : **Par ensemble**

#### **DEDUCTIONS**

- Plinthes : **LES PLINTHES NE SONT PAS DEDUITES.**

### **SPECIFICATIONS TECHNIQUES**

#### **Généralités**

##### **Références aux D.T.U. et Normes**

Le présent document se conforme strictement aux définitions, classifications, préconisations des D.T.U. et Normes A.F.N.O.R. en vigueur, concernant les produits de peinture, les subjectiles, les travaux de peinture.

Pour les articles et produits nouveaux ou non mentionnés aux D.T.U., le présent document se conforme aux fiches techniques des fournisseurs, aux avis techniques du C.S.T.B.

#### **Marques et produits**

Les produits référencés sont donnés à titre indicatif et ne sont pas imposés, sauf spécifications contraires. Des produits similaires peuvent être proposés s'ils sont de qualité et de compositions équivalentes. Tous les produits seront appliqués en respectant les prescriptions techniques du fabricant (préparations, poses, consommations, précautions, etc...).

Tous les ouvrages décrits au présent document sont prévus en fourniture et pose.

Les produits destinés à la préparation des subjectiles devront être de marque identique au produit de finition, ou préconisés par le fournisseur, afin de ne pas présenter d'incompatibilité.

Les produits non référencés seront de marques notoirement connues, représentées et distribuées sur le Plan Régional.

#### **Teinte - coloris**

Les teintes seront au choix du Maître d'Ouvre. Il pourra demander les teintes qu'il désire, y compris les teintes fines et couleurs vives.

Il pourra être employé, dans une même pièce, plusieurs teintes ou aspects de finition. Tous les réchappissages nécessaires seront compris dans les prix.

Le choix des teintes portera uniquement dans les gammes proposées par les fournisseurs.

## MISE EN OEUVRE

### Définition des types d'enduit

#### Ratissage

Préparation sommaire des surfaces, constituée par une seule passe superficielle d'enduit. Il s'exécute sur plâtre cru coupé, le subjectile peut être visible, par transparence, sur la quasi-totalité de sa surface.

#### Enduit non repassé

Comporte une couche continue d'enduit appliquée en une seule passe. On admet un manque partiel du pouvoir masquant de l'enduit.

#### Enduit repassé

S'effectue en 2 passes avec ponçage entre passe pour parvenir à un état de surface bien dressé. Conduit à une opacification complète.

Ces types d'enduits s'effectuent sur les subjectiles suivants :

Enduit en plâtre, carreaux de plâtre,  
Plaques de parement en plâtre à épiderme cartonné,  
Bois raboté ou poncé.

Concernant les subjectiles en maçonnerie : enduits de ciment et assimilés, béton brut de décoffrage, les différents types d'enduit sont :

#### Dégrossissage

Opération discontinue à exécuter sur subjectiles maçonnerie pour atténuer les désafleurs des balèbres ou de joints.

#### Enduit pelliculaire

S'exécute en une passe, sur le dégrossissage ou directement sur le support, dans ce cas, il comprend une ébauche sur les irrégularités.

Epaisseur moyenne : 1 mm. au plus.

#### Enduit garnissant

S'exécute en 1 ou plusieurs passes, de façon à rattraper la planitude locale, sur le dégrossissage ou sur le support directement, comprenant dans ce cas, une ébauche sur les irrégularités.

Epaisseur moyenne : de 1 à 3 mm.

#### Enduit structuré

Appliqué suivant l'aspect recherché, au rouleau laine, au rouleau caoutchouc, au rouleau alvéolé, à la taloche, ou projeté, etc... Son aspect pourra être crépi, granité, ribbé, grésé, polychrome, en gouttelettes, pommelé, etc ...

**NOTA :** L'enduisage lisse ne s'exécute pas en travaux extérieurs, sauf en finition très soignée sur prescriptions particulières.

### Définition des qualités de finition en peinture

#### Type A

La planimétrie finale est satisfaisante, de faibles défauts d'aspect sont tolérés, l'aspect d'ensemble est uniforme. Le réchappissage ne présente pas d'irrégularités. Les produits utilisés sont de première qualité et mis en oeuvre avec le plus grand soin, par un personnel très qualifié.

#### Type B

La planimétrie générale initiale n'est pas modifiée, les altérations accidentelles sont corrigées. Quelques défauts d'épiderme et quelques traces d'outils d'application sont admis.

La finition B est d'aspect poché.

**Type C**

Le film de peinture couvre le subjectile, il lui apporte un coloris, l'état de finition reflète celui du subjectile.

La finition C est d'aspect poché.

**Définition des aspects de finition****Poché**

Produits appliqués au rouleau sur les parties planes, aspect peau d'orange.

**Tendu**

Peintures appliquées à la brosse et lissées.

**Structuré**

Enduits ou peintures garnissantes, présentant un relief plus ou moins prononcé.

## **DESCRIPTION DES OUVRAGES**

### **GENERALITES**

La préparation des supports est à inclure dans le prix unitaire des revêtements.

L'Entrepreneur du présent lot devra prévoir dans sa remise de prix, la dépose et repose des divers appareillages laissés en place non déposés par les autres corps d'état, tels que : (luminaires, prises de courant, interrupteurs, radiateurs, etc...).

## **4 PEINTURE - TRAVAUX INTERIEURS - FINITION COURANTE**

### **4.1 Sur plafond et murs**

**TRAVAUX PREPARATOIRES SUR SUPPORTS NEUFS** en fonction de la nature du support :

Béton brut de décoffrage, enduit ciment

Egrenage, époussetage, brossage, dégrossissage sur béton, enduit repassé, ponçage, époussetage.

Plâtre, carreaux de plâtre

Brossage métallique, époussetage, 1 couche impression, rebouchage, enduit non repassé, ponçage et époussetage

**TRAVAUX PREPARATOIRES SUR SUPPORTS EXISTANTS :**

Lessivage des parties peintes, égrenage des parties écaillées et cloquées, détapissage des anciennes tentures, arrachage des anciens revêtements, lavage de colle, traitement des fissures par pontage, grattage des parties mal adhérentes, rebouchage, 1 couche impression sur les parties mises à nu, enduit non repassé, ponçage.

#### **4.1.1 Peinture acrylique mate**

Qualité de finition : type B

Compris tous les travaux préparatoires sur supports

FINITION :

- 2 couches peinture mate aux copolymères acryliques en phase aqueuse
- Famille I – classe 7b2

ASPECT : Velouté

Émissions dans l'air intérieur : Classe A+.

Teneur en COV : Ce produit contient au maximum 12 g/L.

**LOCALISATION :**

- A prévoir sur les plafonds des sas.

#### **4.1.2 Peinture acrylique satinée**

Qualité de finition : type B

Compris tous les travaux préparatoires sur supports

FINITION :

- 2 couches peinture satinée aux copolymères acryliques en dispersion aqueuse
- Famille I – classe 7b2

ASPECT : Satin velouté ou tendu

Émissions dans l'air intérieur : Classe A+.

Teneur en COV : Ce produit contient au maximum 20 g/L.

Produit préconisé : De type Hévaqua satin TV de la société OSCA ou équivalent.

**LOCALISATION :**

A prévoir sur les parties verticales visibles dans les sas et sur le murs de façade dans le hall de l'Argilière.

A prévoir sur les parties de murs dégradées pendant le chantier.

## 4.2 Sur parties métalliques

### 4.2.1 Peinture acrylique satinée sur canalisations de chauffage

Qualité de finition : type B

Support :

- radiateurs, en fonte ou acier, prépeints
- canalisations en métaux ferreux ou non ferreux

TRAVAUX PREPARATOIRES SUR SUPPORTS NEUFS :

Canalisations : nettoyage, dégraissage, brossage, ponçage, 1 couche primaire inhibitrice de corrosion

TRAVAUX PREPARATOIRES SUR SUPPORTS EXISTANTS :

Lessivage pour repeindre, grattage à sec de rouille, brossage, ponçage, 1 couche peinture primaire sur les parties mises à nu (compatible avec le support).

FINITION :

- 2 couches peinture satinée aux copolymères acryliques en phase aqueuse
- famille I – classe 7b2
- formulation sans solvant et sans éther de glycol.

ASPECT : satiné tendu

Label NF ENVIRONNEMENT.

**NOTA :** les radiateurs neufs seront livrés finis au lot : PLOMBERIE - CHAUFFAGE.

**LOCALISATION :**

A prévoir sur l'ensemble des canalisations de chauffage apparentes de l'opération dans les sas et sur les radiateurs existants.

## 5 NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE OU DE FIN DE CHANTIER

Ce nettoyage intéresse toutes les parties apparentes :

- Sols : Carrelages, revêtements textiles, etc. et les plinthes de mêmes matériaux.
- Appareils sanitaires et robinetterie
- Appareils électriques (prises, interrupteurs, tableaux, etc.)
- Quincaillerie : Boutons et poignées de portes, béquilles, crémones, compas, plaques de propreté, etc ...
- Vitres et glaces aux 2 faces, glaces miroirs
- Menuiseries extérieures et fermetures, tous parements intérieurs et extérieurs, y compris les feuillures.
- Suppression des étiquettes sur les divers équipements, et enlèvement de la protection des joints pelables.

Sont à comprendre dans le nettoyage, le balayage et l'évacuation des lits de sciures et autres protections, et des déchets provenant du nettoyage lui-même.

Le nettoyage devra faire disparaître toutes les taches de peintures, d'huile, enduit plâtre, ciment, colles, etc.... et les traces des films de mortier.

Le titulaire du présent lot devra tous les moyens techniques nécessaires pour réaliser sa prestation, et notamment les nacelles et/ou échafaudages mobiles.

Les produits employés et les procédés mis en oeuvre devront être appropriés afin de ne pas altérer les matières elles-mêmes, où leur état de surface, et préconisés par les fabricants intéressés.

Le nettoyage devra être de qualité alimentaire dans la zone cuisine.

Cette présente prestation sera réalisée par une entreprise spécialisée.

### **5.1 Nettoyage avant O.P.R.**

#### ***LOCALISATION :***

Nettoyage avant de réaliser les opérations préalables de réception, ce nettoyage comprendra l'ensemble des revêtements de sols et les appareils sanitaires pour l'ensemble de l'opération.

### **5.2 Nettoyage pour mise en service**

#### ***LOCALISATION :***

Nettoyage avant de réaliser la mise en service, ce nettoyage comprendra l'ensemble des revêtements de sols et les appareils sanitaires pour l'ensemble de l'opération.